



BOXE CANADA
POLITIQUE DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE
ANNÉE DE PROGRAMME 2018

1. OBJET

Le présent document définit la méthode et les critères à utiliser pour mettre en candidature et choisir les membres masculins et féminins des équipes nationales et des équipes de développement de Boxe Canada en 2018.

2. OBJECTIF DE L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale a pour objectif de gagner des médailles d'or aux Jeux olympiques. La participation aux autres compétitions internationales fait partie du cheminement de l'équipe nationale vers cet objectif. Si une médaille à l'un ou l'autre de ces événements est une réalisation remarquable, l'objectif principal reste l'or aux Jeux olympiques.

3. INTRODUCTION

1. La politique de sélection du programme de haute performance (PHP) établit la façon :
 - De repérer les athlètes admissibles à la sélection au programme de haute performance pour l'année 2018;
 - De déterminer qui, dans ce groupe, se verra offrir une place au sein de l'équipe nationale de boxe et du programme de développement de 2018.
2. Les athlètes admissibles au programme de haute performance 2018 sont repérés et classés, et se voient offrir une place au sein de l'équipe nationale de boxe ou de son programme de développement conformément à la procédure ci-dessous.

4. POUVOIR DÉCISIONNEL

1. Le directeur haute performance (DHP) est responsable de l'application de la politique de sélection. Le directeur général (DG) assistera le DHP afin de veiller à l'application adéquate, juste et équitable, pour tous les candidats, de la procédure décrite dans ce document.
2. Toutes les nominations d'athlètes seront révisé par le comité consultatif de la haute performance (CCHP).

5. GÉNÉRALITÉS

1. De façon générale, les recommandations du PHP de Boxe Canada sont faites en fonction des résultats obtenus au cours des douze mois précédents, conformément à la procédure établie ici. D'autres facteurs peuvent influencer la sélection : les progrès accomplis par l'athlète en vue d'atteindre les objectifs de performance (fondée sur le profil Médaille d'or), le potentiel à long terme mesuré par rapport à la courbe de performance (fondée sur la fiche de victoires et de



défaites tenant lieu de données sur la performance) et la forme physique de l'athlète (déterminée au moyen des tests physiques de l'équipe nationale).

2. La sélection des athlètes pour le PHP n'est valide que pendant un an, à moins que l'athlète se soit retiré volontairement ou ait été renvoyé du programme pour avoir omis de respecter les attentes et de se conformer aux exigences s'appliquant au suivi et à la documentation.
3. Le nombre maximal de places disponibles au sein de l'équipe nationale de boxe est établi dès le début du processus de sélection, en fonction des ressources disponibles.
4. Normalement, le classement des athlètes conformément à la procédure de sélection du PHP détermine l'ordre d'attribution des places. Le DHP de Boxe Canada peut toutefois effectuer des recommandations de sélection spéciales, à sa discrétion. Le cas échéant, le DHP justifiera par écrit sa recommandation. De telles justifications peuvent comprendre, sans s'y limiter, des résultats du profil Médaille d'or (PMO), des résultats de podium, une évaluation de l'athlète, des données d'évaluation de la condition physique de l'équipe nationale, le profil psychologique de l'athlète ou des résultats considérables lors de compétitions clés.
5. Les athlètes qui souhaitent faire partie de l'équipe nationale devraient donc connaître la catégorie de poids dans laquelle ils souhaitent évoluer durant la saison au moment de s'inscrire à une épreuve de sélection. Si, pour quelque raison que ce soit, un athlète change de catégorie de poids après la procédure d'évaluation et de sélection du PHP, la décision de changer cet athlète de catégorie de poids sera alors prise au cas par cas. Cette décision est la responsabilité du DHP et sera documentée en conséquence. Si le changement de catégorie de poids est accepté par le DHP, le classement de l'athlète restera le même dans la politique de sélection du PHP.

6. EXIGENCES RELATIVES À L'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

1. Pour être admissible à la sélection à titre de membre du PHP, l'athlète doit :
 - a) Être membre en règle de Boxe Canada;
 - b) N'avoir aucune amende ni aucuns frais à payer à Boxe Canada qui sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou qui ne font pas l'objet d'un plan de paiement approuvé;
 - c) Être citoyen canadien à la date de la sélection;
 - d) S'être soumis aux tests physiques de l'équipe nationale;
 - e) Avoir lu, signé et retourné l'accord de l'athlète de Boxe Canada à la date prévue. Une des conditions de cet accord est que les athlètes acceptent de participer à toutes les compétitions et à tous les entraînements établis par le DHP, et de se conformer à toutes les exigences du DHP en matière de participation. Aucune sélection ne sera traitée sans accord de l'athlète dûment signé et enregistré auprès de Boxe Canada;
 - f) Se conformer aux exigences en matière de communication stipulées à l'article 7.
 - g) Avoir participé aux essais et aux épreuves de sélection pertinentes, à moins d'exemption;



2. Tout athlète qui ne satisfait pas aux critères d'admissibilité ci-dessus pourra être retenu aux fins de sélection s'il répond aux critères de circonstances atténuantes stipulés à l'article 12.

7. COMMUNICATION

1. Chaque athlète considéré en vue de la sélection doit veiller à fournir ses coordonnées complètes au DHP de Boxe Canada. Ces renseignements seront utilisés pour surveiller la progression de l'athlète et pour communiquer avec lui de l'information importante à propos de la sélection, ainsi qu'aux fins d'administration de la sélection.
2. Au début de la saison, le DHP rencontrera les athlètes afin de discuter de leurs objectifs de performance et de leur programme d'entraînement et de compétition.
3. Lorsque l'athlète aura rencontré le DHP, il sera responsable d'informer le DHP de tout progrès effectué relativement aux objectifs de performance préétablis dans le cadre de son programme d'entraînement et de compétition.
4. Tout athlète sélectionné pour le PHP devra fournir un plan d'entraînement annuel (PEA) indiquant la préparation en vue de chaque compétition.

8. PROCESSUS DE SÉLECTION

- La sélection de l'équipe nationale se fonde sur les critères suivants :

Équipe Nationale groupe cible « A »

Raison d'être du groupe cible « A » : Renforcer la position des athlètes sur la scène internationale et offrir un programme de classe mondiale pour aider les athlètes à **atteindre** et à **maintenir** des performances méritant une médaille aux championnats du monde et aux grands Jeux au cours de la saison.

Compétitions ciblées : Championnats du monde et Jeux olympiques

Notre but pour ces athlètes :

- Renforcer les compétences de base (p. ex., transmission de valeurs, leadership, pensée critique et résolution de problème) selon le modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Perfectionner les habiletés et les compétences nécessaires pour être un boxeur de classe mondiale conformément au modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Ajuster le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis pour être un boxeur de classe mondiale
- Maintenir la spécialisation de l'entraînement et l'amélioration de la performance



Engagement des athlètes :

- Engagement à plein temps, soit 40 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences relatives à la performance :

- 1) Médaille aux Jeux olympiques
- 2) Médaille aux championnats du monde

Équipe Nationale groupe cible « B »

Raison d'être du groupe cible « B » : Offrir un programme de classe mondiale aux athlètes **capables d'atteindre** un résultat parmi les 8 premiers aux championnats du monde et une médaille à de grands Jeux pendant la saison.

Compétitions ciblées : Championnats du monde, Jeux olympiques, Jeux panaméricains et Jeux du Commonwealth

Notre but pour ces athlètes :

- Mettre l'accent sur une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins et le développement de l'athlète
- Renforcer les compétences de base (p. ex., transmission de valeurs, leadership, pensée critique et résolution de problème) selon le modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Perfectionner les habiletés et les compétences nécessaires pour être un boxeur de classe mondiale conformément au modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Augmenter le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis pour être un boxeur de classe mondiale
- Mettre l'accent sur la spécialisation et l'amélioration de la performance

Engagement des athlètes :

- Engagement à plein temps, soit 40 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences relatives à la performance :

- 1) Parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques (avec au moins une victoire*)
- 2) Parmi les 8 premiers aux championnats du monde (avec au moins une victoire*)
- 3) Médaille aux Jeux panaméricains (avec au moins une victoire*)
- 4) Médaille aux Jeux du Commonwealth (avec au moins une victoire*)

*** Une victoire par défaut ne compte pas comme une victoire**



Équipe Nationale groupe cible «C»

Raison d'être du groupe cible «C» : Offrir un programme qui aidera les athlètes à performer régulièrement lors de compétitions internationales et de championnats continentaux, et leur fournir le soutien nécessaire pour y parvenir.

Compétitions ciblées : Compétitions internationales, compétitions continentales, championnats continentaux, Jeux panaméricains et Jeux du Commonwealth

Notre but pour ces athlètes :

- Élaborer une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins et le développement de l'athlète
- Renforcer les compétences de base (p. ex., transmission de valeurs, leadership, pensée critique et résolution de problème) selon le modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Perfectionner les habiletés et les compétences nécessaires pour être un boxeur de classe mondiale conformément au modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Bâtir le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis pour être un boxeur de classe mondiale
- Consolider les forces
- Travailler sur les faiblesses

Engagement des athlètes :

- Engagement à temps partiel ou temps plein, soit entre 30 et 40 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences relatives à la performance :

- 1) Médaille aux championnats continentaux (avec au moins 2 victoires*)
- 2) Trois (3) médailles lors de compétitions internationales** (avec au moins 2 victoires*)
- 3) Champion des essais canadiens élite
- 4) Champion canadien élite ou Participation aux Jeux du Commonwealth 2018
- 5) Évaluation du directeur de la haute performance

*** Une victoire par défaut ne compte pas comme une victoire**

**** Les duels matches ne compte pas comme une compétition internationale**



- La sélection des membres du programme de développement se fonde sur les critères suivants :

Groupe cible développement

Raison d'être du groupe cible développement : Développer les boxeurs de la relève pour les compétitions continentales et les compétitions mondiales jeunesse.

Notre but pour ces athlètes :

- Adopter une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins de l'athlète et les lacunes repérées
- Renforcer les compétences de base (p. ex., transmission de valeurs, leadership, pensée critique et résolution de problème) selon le modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Identifier et perfectionner les habiletés et les compétences nécessaires pour être un boxeur de classe mondiale conformément au modèle du PMO et du DLTA de Boxe Canada
- Bâtir le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis pour être un boxeur de classe mondiale

Compétitions ciblées : Compétitions ciblées : Championnats du monde jeunesse, Jeux olympiques de la jeunesse, Jeux du Commonwealth de la jeunesse, compétitions internationales et championnats continentaux

Engagement des athlètes :

- Engagement à temps partiel ou temps plein, soit entre 20 et 30 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences relatives à la performance :

Athlètes jeunesse (nés en 2000 ou en 2001)

- 1) Parmi les 8 premiers aux championnats du monde jeunesse (avec au moins 2 victoires*)
- 2) Parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques de la jeunesse (avec au moins 2 victoires*)
- 3) Médaille aux Jeux du Commonwealth de la jeunesse (avec au moins 2 victoires*)
- 4) Champion canadien jeunesse
- 5) Évaluation du directeur de la haute performance

*** Une victoire par défaut ne compte pas comme une victoire**

Athlètes juvénile (nés en 2002 ou en 2003)

- 1) Évaluation du directeur de la haute performance



9. ÉVALUATION DU COMITÉ DE HAUTE PERFORMANCE

Athlètes élite (nés en 1999 ou avant)

Les décisions que le DHP rend dans le cadre de l'évaluation relèvent du pouvoir discrétionnaire de Boxe Canada; elles s'appuient sur l'évaluation de Boxe Canada et sont documentées par le DHP.

Athlètes jeunesse (nés en 2000 ou en 2001) et athlètes juvéniles (nés en 2002 ou en 2003)

Les décisions que le DHP rend dans le cadre de l'évaluation relèvent du pouvoir discrétionnaire de Boxe Canada et se basent sur les critères suivants :

- historique de performances en compétition de l'athlète;
- courbes de performance de l'athlète (rapport victoires/défaites aux compétitions nationales et internationales);
- habiletés techniques et potentiel d'amélioration de l'athlète;
- engagement de l'athlète et respect d'un programme d'entraînement de haute performance approuvé;
- niveau de préparation physique et psychologique;
- potentiel de l'athlète de connaître un succès à long terme en compétition internationale.

10. PRIORITÉS FINANCIÈRES

Étant donné les fonds disponibles, les épreuves ont été classées en ordre de priorité. Boxe Canada concentrera son financement sur les épreuves mentionnées à l'article précédent (grands Jeux, championnats du monde et épreuves de développement).

1. Jeux olympiques 2020
2. Championnats du monde élite 2017, 2018, 2019 et 2020
2. Jeux panaméricains 2019
3. Jeux du Commonwealth 2018
4. Championnats du monde jeunesse 2018 et 2019
5. Épreuves de développement choisies par le DHP



11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ATHLÈTE – ÉQUIPE NATIONALE ET DÉVELOPPEMENT

GROUPE CIBLE	CONTRIBUTION DE L'ATHLÈTE CATÉGORIES DE POIDS NON OLYMPIQUES					
	Championnats du monde	Compétitions internationales	Championnats continentaux	Compétitions continentales	Combat d'exhibition	Camp d'entraînement
« A »	Financé	100 %	Transport	100 %	100 %	100 %
« B »	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
« C »	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Développement	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Remboursement à la performance (avec au moins une victoire)	* Tous les programmes ci-dessus, à l'exception des combats d'exhibition et des camps d'entraînement, sont admissibles au remboursement à la performance selon le budget disponible et sous réserve de modification.					



GROUPE CIBLE	CONTRIBUTION DE L'ATHLÈTE CATÉGORIES DE POIDS OLYMPIQUES						
	Grands Jeux	Championnats du monde	Compétitions internationales	Championnats continentaux	Compétitions continentales	Combat d'exhibition	Camp d'entraînement
« A »	–	–	–	–	–	–	–
« B »	–	–	Transport	–	Transport	Transport	–
« C »	–	Hébergement et repas	100 %	100 %	100 %	100 %	250 \$ + Transport
Développement	100 %	Hébergement et repas	100 %	Hébergement et repas	100 %	100 %	250 \$ + Transport
Remboursement à la performance (avec au moins une victoire)	* Tous les programmes ci-dessus, à l'exception des combats d'exhibition et des camps d'entraînement, sont admissibles au remboursement à la performance selon le budget disponible et sous réserve de modification.						



12. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Dans le cadre de l'examen des performances et des résultats des membres actuels de l'équipe nationale lors des compétitions, épreuves de sélection, camps d'entraînement et autres activités où leur présence est requise aux termes de la présente politique, le DHP peut, à sa discrétion, tenir compte de circonstances atténuantes conformément à la présente politique.

1. Aux fins de la présente politique, les circonstances atténuantes désignent une incapacité de participer à une compétition, d'assister à un camp d'entraînement ou de performer à un niveau optimal pour un plusieurs des motifs suivants :
 - a) blessure ou maladie (documentée par un rapport rempli au moment de l'incident et une explication d'un professionnel de la santé);
 - b) conflit d'horaire.
3. Les membres actuels de l'équipe nationale qui ne sont pas en mesure de participer aux championnats canadiens ou à d'autres activités requises aux termes de la présente politique doivent en informer le DHP et lui en fournir par écrit les circonstances atténuantes et les raisons, le plus tôt possible (idéalement sept (7) jours avant le début des championnats du monde ou de l'activité faisant partie du processus de sélection aux termes de la présente politique).
4. En cas de blessure ou de maladie, les membres actuels de l'équipe nationale doivent fournir un billet du médecin au DHP et/ou passer un examen médical mené par un praticien nommé par Boxe Canada et fournir l'opinion et/ou rapport de ce dernier au DHP. Le défaut de se conformer à une telle requête fera en sorte que le DHP ne traitera pas la blessure ou maladie en question comme une circonstance atténuante.
5. Les circonstances atténuantes seront établies au cas par cas. Cette décision sera prise par le DHP et sera documentée en conséquence.

13. POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À DES COMPÉTITIONS

1. Un athlète sélectionné au programme de haute performance n'est pas automatiquement assuré de participer aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux championnats du monde ou aux Jeux olympiques.
2. La sélection des athlètes qui participeront aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux championnats du monde et aux Jeux olympiques s'effectue dans le cadre de protocoles de sélection distincts, qui peuvent être consultés sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).
3. Boxing Canada peut décider, à tout moment et à sa discrétion, de ne pas sélectionner ou inscrire une équipe, ou de modifier la taille d'une équipe lors de toute compétition figurant au calendrier saisonnier. Si Boxe Canada décide de ne pas sélectionner une équipe en vertu de la présente clause, les athlètes en seront avisés dès qu'il sera possible de le faire.



4. Tous les athlètes du PHP seront inscrits aux championnats canadiens en tant que membres de l'équipe nationale.

13. MODIFICATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT

1. Boxe Canada se réserve le droit d'apporter au présent document toute modification qu'il juge nécessaire pour garantir la sélection des meilleurs athlètes au sein de l'équipe nationale 2018. Toute modification sera communiquée directement à tous les membres de l'équipe nationale et de l'équipe de développement et publiée sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).

14. PROCESSUS D'APPEL

1. Tout appel d'une décision de Boxe Canada est assujetti à la politique d'appel de Boxe Canada, publiée sur son site Web (www.boxingcanada.org).
2. Seuls les athlètes directement touchés par une décision peuvent interjeter appel. Par conséquent, les athlètes dont la candidature n'a pas été étudiée pour une place au sein de l'un des groupes cibles ne sont pas autorisés à porter une décision de sélection en appel.

15. LANGUE

1. En cas de divergence d'interprétation entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.